



CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 28 avril 2015

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 27 avril 2015

Présidence : Yves Schwarzentrub

Préavis Municipal No 38/2015 – demande d'un crédit de Frs. 162'000.- destiné à l'équipement de la Salle communale polyvalente du Clos des Alisiers

Le Conseil communal a décidé :

1. D'approuver le préavis d'investissement No 38/2015 : « Demande d'un crédit de Frs. 162'000.- destiné à l'équipement de la salle polyvalente du Clos des Alisiers » ;
2. D'accorder un crédit de Frs. 162'000.- pour la réalisation de ce projet ;
3. De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. D'amortir le montant de Frs. 162'000.- sur une période de 10 ans, à raison de Frs. 16'200.- par année, pour la première fois au budget 2016, par le compte 3508.331.3 ;
5. De prendre note d'en matière de charges d'exploitation, cet investissement génère des contrats d'entretien.

Préavis Municipal No 39/2015 : Adoption du projet d'aménagement de la traversée du village route de Crassier/Réaménagement du carrefour route de Crassier – route de Tranchepied – chemin de la Carrière – Au Village / Servitude de passage public à pied pour le trottoir le long de la route de Crassier sur la parcelle No 02 de la Commune de Borex

Le Conseil communal a décidé d'adopter tel que présenté le préavis No 39/2015 :

- Adoption du projet de réaménagement de la traversée du village route de Crassier ;
- Réaménagement du carrefour route de Crassier – route de Tranchepied – Chemin de la Carrière – Au Village ;
- Servitude de passage public à pied pour le trottoir le long de la route de Crassier sur la parcelle No 02 de la Commune de Borex.



CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Préavis Municipaux - No 35/2014 – Modification de la durée d'amortissement

Le Conseil communal a décidé :

- D'accepter la motion déposée par la Commission des Finances lors de la séance du Conseil communal du 16 février 2015 concernant le préavis No 35/2014 – demande de crédit de Frs. 736'000.- destiné à financer la 2^e étape des aménagements routiers au PPA « En Pétaney » et la création d'un parking communal ;
- D'accepter de modifier la durée d'amortissement au point 4 des décisions du préavis No 35/2014, soit à **15 ans** au lieu de 10 ans - et d'amortir le montant net de Frs. 346'000.- **sur une période de 15 ans**, à raison de Frs. 23'100.- par année, la 1^e fois au budget 2016 par le compte 3508.331.1 ;

Le Président :

Yves Schwarzentrub



La Secrétaire :

Françoise Prélaz

Avis affiché au pilier public du 28 avril 2015 au 27 mai 2015

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **10 jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de **5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de **10 jours** (art. 110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie) »